négociations. Il est tout aussi important que nous prenions soin, dans cette Conférence, de nous conduire de manières qui appuient cet effort de négociation et, en tout cas, qui ne lui portent aucun préjudice.

Telle qu'elle est envisagée par la délégation canadienne, notre tâche ici sera double: examiner impartialement l'application de la Convention depuis son entrée en vigueur; et examiner les moyens d'en renforcer l'efficacité afin que l'on ait davantage l'assurance que toutes les parties s'acquittent rigoureusement de leurs obligations.

Monsieur le Président, c'est une vérité évidente que tous les domaines du contrôle des armements et du désarmement impliquent une course entre les progrès incessants des sciences et de la technologie et les moyens dont disposent les responsables de la politique et les législateurs pour veiller à ce que ces progrès servent à renforcer la paix et la sécurité internationales et non à les saper. C'est dans le domaine de la biotechnologie que se manifeste avec une gravité particulière cette tension entre les progrès scientifiques et techniques – qui peuvent être d'une valeur inestimable pour améliorer la santé, le confort et la sécurité des peuples du monde – et les risques de mauvais emploi à des fins non pacifiques. Depuis l'époque où la Convention est entrée en vigueur, et même depuis la première conférence d'examen, il y a eu d'importants progrès dans diverses branches de la biotechnologie. C'est là un fait qui ressort clairement de la documentation que nous ont présentée les